

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2019-23
du 25 Novembre 2019

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

De louer, à compter du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019, un jardin, situé sur les parcelles AB 236 et AB 235 à Madame BOUVANT Véronique pour un loyer de 33,33 €.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Transmise en préfecture le : 25 NOV. 2019
Notifiée le : 25 NOV. 2019

